

## Les + Santé Vital'Emoa

Mutuelle du Var Emoa, 1<sup>ère</sup> mutuelle du Var, lance une nouvelle complémentaire santé sur mesure dédiée aux 55 ans et +. Vital'Emoa vous protège chaque jour grâce à des garanties essentielles et adaptées : bonus optique, forfaits acoustique, prothèses, orthopédie, prévention, bien-être... et toujours le meilleur tiers payant du Var et des remboursements simples et rapides.

### • Aucune avance d'argent grâce au tiers payant

Pour faciliter l'accès aux soins, la carte Mutuelle du Var Emoa vous permet de bénéficier du tiers payant avec les établissements hospitaliers et les professionnels de santé signataires d'une convention : pharmacies, laboratoires, radiologues, infirmiers, etc. La mutuelle assure directement les frais engagés dans la limite des garanties souscrites.

### • Rapidité des remboursements

La télétransmission des données entre Mutuelle du Var Emoa et les caisses primaires d'assurance maladie permet une rapidité des remboursements de vos frais de santé, directement versés sur votre compte bancaire.

### • Aucun questionnaire médical à l'adhésion

### • Aucun droit d'entrée ni frais de dossier

### • La mensualisation gratuite de votre cotisation

• Des services en ligne pour consulter vos remboursements ou transmettre des informations concernant votre contrat

### • Une plateforme téléphonique d'informations

Pour toutes vos questions ou demandes d'informations diverses, un seul numéro : 0 810 01 50 00 (prix d'appel local d'un poste fixe) du lundi au vendredi, de 9h à 18h sans interruption.

### • Un service d'assistance à domicile gratuit 24h/24 et 7j/7

Vous êtes hospitalisé de façon imprévue, un de vos enfants tombe malade, vous avez besoin de soutien au quotidien ? Votre mutuelle est aussi là pour vous aider. Vous pouvez bénéficier de services à domicile : aides ménagères, acheminements de médicaments, cours à domicile...

### • Avec Pass'Sports, vivez vos passions à fond !

En cas d'accident, en France ou à l'étranger, les adhérents sont couverts pour toutes les activités liées au sport, aux loisirs, aux voyages, et même à la vie courante (voir conditions en agences).

## Santé Senior

Votre conseiller Mutuelle du Var Emoa se tient à votre disposition pour vous proposer la complémentaire santé à la mesure de vos besoins.

### Notre réseau d'agences

#### Toulon

89, place de la liberté - BP 5006  
83091 Toulon Cedex  
Tél. : 04 94 18 99 50  
Fax : 04 94 18 99 51  
agence.toulon@mutuelle-var.com

#### Brignoles

Bat. Var Horizon (face à Leclerc)  
1<sup>er</sup> étage Centre Commercial  
Saint Jean - 83170 Brignoles  
Tél. : 04 94 69 03 46  
Fax : 04 94 59 15 07  
agence.brignoles@mutuelle-  
var.com

#### Cogolin

5, rue Carnot  
83312 Cogolin Cedex  
Tél. : 04 94 17 06 00  
Fax : 04 94 44 62 29  
agence.cogolin@mutuelle-var.com

#### Draguignan

10-12, rue Maréchal Foch  
83300 Draguignan  
Tél. : 04 94 67 33 12  
Fax : 04 94 68 91 41  
agence.draguignan@mutuelle-  
var.com

#### Fréjus

Le Verlainne - Avenue Victor  
Hugo - 83600 Fréjus  
Tél. : 04 94 51 80 00  
Fax : 04 94 51 80 03  
agence.frejus@mutuelle-var.com

#### Hyères

37, Avenue Gambetta  
83400 Hyères  
Tél. : 04 94 01 50 60  
Fax : 04 94 01 50 62  
agence.hyeres@mutuelle-var.com

#### La Valette-du-Var Valgora (derrière IKEA)

Centre Hermès - Bât 1 RDC  
Avenue Alfred Kastler  
Centre d'affaires Valgora  
83160 La Valette-du-Var  
Tél. : 04 94 14 45 25  
Fax : 04 94 20 17 62  
agence.valgora@mutuelle-var.com

#### La Seyne-sur-Mer

2, place Daniel Perrin  
83500 La Seyne-sur-Mer  
Tél. : 04 94 11 20 35  
Fax : 04 94 11 20 39  
agence.laseyne@mutuelle-var.com

#### Six-Fours-Les-Plages

285, rue de la Cauquière - BP 117  
83184 Six-Fours-Les-Plages  
Cedex  
Tél. : 04 94 09 50 06  
Fax : 04 94 09 50 01  
agence.sixfours@mutuelle-var.com

#### NOUVEAU : Antibes

31, boulevard Wilson  
06600 Antibes  
agence.antibes@emoa-mutuelle.fr

Consultez notre actualité, nos services et trouvez votre agence la plus proche sur [www.emoa-mutuelle.fr](http://www.emoa-mutuelle.fr)  
Devis gratuit et souscription en ligne  
[accueil@mutuelle-var.fr](mailto:accueil@mutuelle-var.fr)

Mutuelle du Var Emoa - 285, rue de la Cauquière  
BP 117 - 83184 Six-Fours-Les-Plages Cedex

 **N°Azur 0 810 01 50 00**

PRIX D'APPEL LOCAL D'UN POSTE FIXE

Document non contractuel - Mutuelle du Var Emoa - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - RNM n° 783 169 220.

## Santé Senior

Garder la santé sans y penser,  
ça laisse du temps pour...

montrer  
l'exemple

Vital'Emoa

La nouvelle complémentaire Santé pour les Seniors.

Mutuelle du Var  
emoa



# Gamme santé Vital'Emoa

## À partir de 55 ans

	1	2	3	4	5
<b>HOSPITALISATION</b>					
Médicale et chirurgicale	La franchise de 18 € est prise en charge dans toutes les garanties				
Frais de séjour	100 %	125 %	125 %	150 %	200 %
Honoraires	100 %	125 %	125 %	150 %	200 %
Forfait journalier illimité <sup>(1)</sup>	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais accompagnant (limités à 15 jours) <sup>(2)</sup>	-	20 €	20 €	20 €	20 €
Frais de télévision (limités à 90 jours, spécialisée comprise)	5 €/jour	5 €/jour	5 €/jour	5 €/jour	5 €/jour
Frais de transport (ambulance, VSI)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Spécialisée - par année civile et par bénéficiaire <sup>(3)</sup>	-	60 jours	60 jours	60 jours	60 jours
Frais de séjour	-	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier	-	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>CHAMBRE PARTICULIÈRE</b>					
Médicale, chirurgicale, spécialisée (limitée à 90 jours dont 60 jours en spécialisée et 30 jours en psychiatrie par année civile et par bénéficiaire)	-	25 €/jour	30 €/jour	40 €/jour	50 €/jour
<b>HOSPITALISATION À DOMICILE</b>					
<b>FRAIS MÉDICAUX</b>	100 %	125 %	125 %	150 %	200 %
Visites - Consultations	100 %	125 %	150 %	175 %	250 %
Visites - Consultations psychiatres et neuro-psychiatres <sup>(4)</sup>	100 %	125 %	150 %	175 %	250 %
Actes techniques médicaux (hors chirurgie dentaire)	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %
Auxiliaires médicaux (soins infirmiers, kinésithérapie, orthophonie)	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %
Radiologie et actes techniques d'imagerie	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %
Analyses médicales	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %
<b>PHARMACIE</b>					
Vignettes blanches (médicaments à 65 %)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Vignettes bleues (médicaments à 35 %)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>OPTIQUE<sup>(5)</sup></b>					
Monture et verres (limité à un équipement par an et par bénéficiaire), lentilles acceptées, refusées ou jetables, chirurgie correctrice des yeux, loupe, chirurgie réfractive	50 €	100 €	150 €	200 €	300 €
Si le forfait optique est non utilisé la 1 <sup>re</sup> année, attribution d'un bonus la 2 <sup>e</sup> année	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Verres multifocaux et progressifs	-	-	50 €	50 €	50 €
<b>DENTAIRE</b>					
Soins - Actes en D - Stomatologie - Chirurgie dentaire	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %
Prothèses acceptées par le régime obligatoire (plafond par an et par bénéficiaire)	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
Implant dentaire ou prothèses refusées par le régime obligatoire (plafond par an et par bénéficiaire)	300 €	300 €	500 €	700 €	1 000 €
<b>ACOUSTIQUE ET ORTHOPÉDIE</b>					
Accessoires, orthopédie, petit et grand appareillage, bas de contention, prothèses capillaires (plafond par an et par bénéficiaire)	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
Audioprothèse acceptée par le régime obligatoire (plafond par an et par bénéficiaire)	300 €	500 €	700 €	900 €	1 100 €
70 €	100 €	200 €	300 €	500 €	500 €
<b>PRÉVENTION</b>					
7 actes pris en charge <sup>(6)</sup>	oui	oui	oui	oui	oui
Vaccin anti-grippe	oui	oui	oui	oui	oui
<b>LES + BIEN-ÊTRE</b>					
Cures thermales (forfait par an et par bénéficiaire)	-	70 €	150 €	200 €	300 €
Chiropractie - Ostéopathie - Podologue - Pédiçure - Diététique - Veinotoniques (forfait par an et par bénéficiaire limité à 50 % des frais réels)	-	40 €	75 €	100 €	125 €
Pass Sports (jusqu'à 70 ans inclus)	oui	oui	oui	oui	oui
Mutuelle du Var Assistance	oui	oui	oui	oui	oui

<sup>(1)</sup>100 % du tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et dans la limite des frais engagés

<sup>(2)</sup>Uniquement factures de lit accompagnant et repas servis à l'hôpital ou en clinique

<sup>(3)</sup>L'hospitalisation spécialisée comprend des hospitalisations en établissement de convalescence, maison de repos, de diététique et psychiatrique limitée à 30 jours par an et par bénéficiaire.

<sup>(4)</sup>Limité à 6 consultations ou visites par an et par bénéficiaire

<sup>(5)</sup>Optique : un équipement, soit une monture et deux verres

<sup>(6)</sup>Liste des actes fixés par l'arrêté du 8 juin 2006

Les forfaits sont annuels, par bénéficiaire et dans la limite des frais engagés / L'âge se calcule toujours par différence entre l'année de souscription et l'année de naissance / Les prestations s'entendent en pourcentage des tarifs de convention ou des tarifs de responsabilités, RO compris dans la limite des frais engagés.

Âge de souscription : à partir de 55 ans.

Âge limite de souscription :

- Pas de limite pour les niveaux 1 et 2

- Limite à 80 ans pour les niveaux 3 à 5